

Le fait associatif dans les politiques culturelles locales aux XIX^e-XX^e siècles

*Loïc VADELORGE **

L'un des paradoxes du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901, c'est qu'il célèbre une vitalité associative séculaire, tout en reconnaissant l'absence de réelle perspective historique sur la question. La plupart des analyses chiffrées qui nous sont aujourd'hui proposées renvoient à une histoire récente du monde associatif, celle de l'explosion du secteur depuis les années 1970. Alors qu'on créait dans la France des années 1960 environ 20 000 associations par an, 60 000 apparaissent chaque année dans les années 1990, l'année 1996 marquant un apogée avec 67 778 créations ¹.

Au sein de ce parc associatif, la culture se taille une part de choix. Sur 100 associations fondées en 1996, un quart (26,65 %) relève du secteur « culture-tourisme-échanges internationaux », 14,38 % du secteur « loisirs-jeunesse », 16 % du secteur « sports » et 7,73 % du secteur « éducation-formation » ². Au total, suivant qu'on adopte une définition étroite ou large de la culture, les associations culturelles représentent entre 25 et 65 % du total des créations associatives. Ces chiffres disent la place de la culture dans la société française contemporaine et posent la question du sens de son appropriation associative : celle-ci signifie-t-elle une carence ou une insuffisance des institutions publiques de la culture ? Constitue-t-elle un aiguillon ou une alternative à la montée en puissance des politiques culturelles locales ? Ces questions légitimes ont fait l'objet de nombreux débats depuis la fin des années 1970. Notre propos sera ici d'éclairer le débat en le resituant dans la longue durée.

À l'instar des politiques culturelles, avec lesquelles elles partagent de nombreuses questions, les associations culturelles relèvent d'une histoire de longue durée, bien antérieure à la loi de 1901. S'il n'existe aujourd'hui aucune synthèse historique sur l'histoire des associations culturelles, ni d'ailleurs sur l'histoire du monde associatif, on dispose néanmoins d'un grand nombre de travaux qui permettent d'approcher le sens global de leur évolution. On connaît ainsi mieux l'histoire de certains secteurs associatifs (sociétés savantes,

* Maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin, auteur d'une thèse sur l'histoire culturelle de Rouen entre les deux guerres. Ses travaux portent sur l'histoire culturelle (politiques et pratiques), l'histoire des politiques du patrimoine et l'histoire des villes nouvelles.

1. Source : Conseil national de la vie associative, *Bilan de la vie associative en 1994-1995*, Paris, La Documentation française, 1996 et *Bilan de la vie associative en 1996-1999*, Paris, La Documentation française, 2000.

2. Conseil national de la vie associative. *Bilan de la vie associative en 1996-1999*, Paris, La Documentation française, 2000, p. 68.

sociétés musicales, éducation populaire) qu'on croiera ici avec les monographies territoriales (histoire culturelle des villes et dans une moindre mesure des départements et régions) et les études de périodes charnières (Front populaire, Résistance et Libération, débuts de la V^e République).

De ces travaux émerge une spécificité de la définition historique des associations. Au-delà de l'approche juridique – aujourd'hui dominante – du secteur associatif, les historiens mettent l'accent sur la diversité du monde des associations culturelles. Au terme même, ils préfèrent celui de « sociabilité », plus générique et qui traduit mieux l'espace des possibles déployés depuis deux siècles. Depuis vingt ans, l'histoire des sociabilités culturelles a beaucoup progressé en France, témoignant d'un ancrage très ancien des questions « culturelles » au sein des sociétés occidentales.

Le lien entre « associations » et culture est ainsi déjà fortement développé sous l'Ancien Régime, même si les deux termes sont anachroniques. Rappelons ici que dès le XVII^e siècle, l'État crée, *via* les académies royales, un secteur certes patenté mais aussi indépendant des institutions religieuses qui dominaient la prise en charge de la culture à cette époque. Ce secteur académique jouera un rôle clé dans la centralisation et la professionnalisation des arts plastiques en France, dès l'époque moderne³. Sur ce modèle se greffent au XVIII^e siècle une série d'académies de province, dont on sait le rôle dans la diffusion de l'esprit des Lumières⁴. À l'instigation de ces premières sociétés savantes, des bibliothèques et des musées apparaissent, contribuant à la création d'un véritable espace public de la culture, à la veille de la Révolution française. Au demeurant les pratiques culturelles de l'Ancien Régime débordent de ce champ intellectuel. Au sein de la franc-maçonnerie qui se structure à cette époque, la musique joue un rôle important. Les sociétés professionnelles (corporations, compagnonnages) entretiennent des pratiques de sociabilité spécifiques (danses rituelles, chants, fêtes patronales) qu'on associera au XX^e siècle à la « culture populaire ».

La Révolution marque une rupture dans cette histoire associative, inaugurant des rapports conflictuels entre l'État et la sphère associative⁵. Les associations culturelles participent ici du destin général des « corps intermédiaires ». Pour les constituants de 1789-1791, l'association est un écran de privilèges dressé entre le citoyen et la nation. La seule association reconnue dans la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 est l'association nationale. Le décret d'Allarde (2-17 mai 1791) et la loi Le Chapelier (14-17 juin 1791) suppriment les maîtrises et les jurandes et interdisent les coalitions. Cette interdiction concerne en premier lieu le secteur économique. Il s'agit de privilégier la

3. Nathalie HEINICH, *Du peintre à l'artiste. Artisans et académiciens à l'âge classique*, Paris, Ed. de Minuit, 1993.

4. Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*. Paris-La Haye, Mouton, 1978, 2 vol.

5. Bernard GIBAUD, *Au conflit de deux libertés, Révolution et droit d'association*, Paris, Mutualité française, 1989.

liberté d'entreprendre aux dépens de la liberté de s'associer. Mais le domaine artistique n'est pas épargné⁶. Sous l'impulsion du peintre David, les académies royales et provinciales sont supprimées. On proclame un temps la liberté artistique, avant de reconstituer bien vite des structures de régulation (l'Institut de France, créé en 1795) et de censure (dans le monde de l'édition notamment). Cette volonté de lutte et de contrôle de l'État par rapport aux associations constitue un acte fondateur de l'histoire générale des associations françaises.

On déclinera ici cette histoire en trois étapes successives. Dans une première phase (1815-1880), la méfiance de l'État l'emporte, limitant le développement des associations culturelles. Suit la période de la Troisième République (1880-1940), où le régime tente de s'appuyer sur les associations culturelles, tout en limitant leur pouvoir de contestation. L'histoire contemporaine proprement dite (1940-2000) voit émerger une concurrence objective entre les jeunes politiques culturelles et un monde associatif en pleine expansion.

Des associations sous contrôle (1815-1880)

L'histoire des associations culturelles de la Restauration à la chute du Second Empire est indissociable de l'histoire générale du mouvement associatif à cette époque. La spécificité française d'une méfiance de l'État par rapport aux corps intermédiaires se renforce au cours de la période. Cette particularité a pour première conséquence de limiter la dimension culturelle aux pratiques intellectuelles des classes sociales dominantes. Parallèlement cependant, des vecteurs populaires se développent que l'État et les élites locales tentent d'encadrer au mieux de leurs intérêts.

Le dogme de l'indivisibilité nationale : ni territoires, ni corps intermédiaires

Les régimes politiques qui succèdent à la Révolution et à l'Empire cherchent avant tout à contrôler le territoire et la société française. En ce sens, l'histoire des collectivités locales et celle des associations doivent être lues en parallèle.

Les libertés locales sont réduites à la portion congrue jusqu'à l'avènement de la Troisième République. Le thème de la « décentralisation » devient récurrent à partir de la Monarchie de Juillet, aussi bien pour les communes que pour les départements. Mais les lois successives confortent la mainmise de l'État et de ses préfets sur la vie locale. Si les conseillers municipaux et les conseillers généraux sont élus au suffrage censitaire, respectivement depuis 1831 et 1833,

6. Voir Régis MICHEL (dir.), *David contre David*, Actes du colloque du Louvre, 1989, Paris, La Documentation française, 1993 et Édouard POMMIER, *L'art de la liberté. Doctrines et débats de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1991.

les maires restent nommés par l'État. La loi municipale du 18 juillet 1837 ne permet pas au conseil municipal d'employer les revenus communaux, mais simplement de délibérer. Après un assouplissement envisagé sous la Seconde République, le contrôle étatique sur les affaires locales se renforce sous le Second Empire (décret du 25 mars 1852 et loi du 7 juillet 1852). Il faut attendre la loi du 18 juillet 1866 pour les conseils généraux et celle du 24 juillet 1867 pour les communes, pour voir reconnu un semblant d'autonomie financière des conseils locaux. Cette situation a des conséquences directes sur les associations culturelles. Les communes pas plus que les départements ne peuvent librement subventionner des associations susceptibles d'appuyer une quelconque politique culturelle. Les besoins en formation artistique⁷ notamment, mais aussi en formation musicale et en lecture publique⁸, sont pourtant identifiés dès la fin du XVIII^e siècle. Dans la plupart des cas cependant, l'action des « élus » locaux se limite à un pouvoir de censure. En ce sens, ils confortent la méfiance de l'État envers les associations.

Car le XIX^e siècle français n'est guère favorable au développement associatif. Alors que l'Angleterre libéralise dès 1824 (abolition des *Combinations Acts*) sa législation et accepte de tolérer les *friendly societies* puis les *trade-unions*, la France rechigne à accorder la moindre liberté associative. La référence demeure l'article 291 du Code pénal de 1810 qui interdit l'association de plus de vingt personnes sans autorisation. Les révoltes des canuts de Lyon en 1831 et 1834 contribuent à renforcer l'arsenal répressif. Le décret du 10 avril 1834 alourdit les sanctions applicables aux membres d'associations interdites. La liberté associative devient l'un des enjeux de la Révolution de 1848. La constitution de la Seconde République, promulguée le 4 novembre 1848, proclame dans son article 8 la liberté d'association. Mais, dès 1849, le gouvernement limite le droit de réunion. L'Empire, une fois encore, rétablit les pratiques de contrôle et de censure. Le décret du 25 mars 1852 interdit de s'associer sans autorisation préalable et l'interdiction de réunion sera maintenue jusqu'à la loi du 6 juin 1868.

La situation est d'autant plus surprenante que « l'association » devient un thème politique dominant dès la Monarchie de Juillet. Partagée à la fois par les socialistes utopiques, les ouvriers qualifiés et certains penseurs libéraux comme Tocqueville, la revendication associative est présentée conjointement comme une évidence démocratique et comme un moyen de gérer la question sociale à moindre frais. L'État en prend clairement conscience dans les années 1840-1850 et Napoléon III tente de favoriser les associations tout en les encadrant. Le décret du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuel donne l'esprit qui guide l'ensemble de la politique associative⁹. L'État accepte de reconnaître ces sociétés caritatives et même de les aider en leur donnant le statut de

7. Rappelons que les premières écoles municipales de dessin sont créées dès les années 1760-1780, à Rouen, Reims, Dijon notamment.

8. Voir Noë RICHTER, *Introduction à l'histoire de la lecture publique et à la bibliothéconomie populaire*, Bernay, Noë RICHTER – À l'enseigne de la Queue du chat, 1995.

9. André GUESLIN, *L'invention de l'économie sociale, Le XIX^e siècle français*, Paris, Economica, 1987.

reconnaissance d'utilité publique. Mais il les place sous le contrôle d'un comité d'honneur qui regroupe les notables locaux et notamment les maires et les curés.

Le secteur culturel s'intègre totalement dans ce schéma général. Les sociétés locales ne sont tolérées par le régime que dans la mesure où elles ne visent pas à mettre en cause l'ordre établi. Deux types de sociétés dominent le paysage culturel local à cette époque : les sociétés savantes et les orphéons.

L'essor du monde savant

Après avoir été longtemps sujettes aux railleries, les sociétés savantes du XIX^e siècle font depuis quelques années l'objet d'une réhabilitation¹⁰. On pointe à juste titre leur rôle dans la diffusion des connaissances, la prise en charge de recherches archéologiques ou botaniques et l'animation de la vie culturelle locale. Le XIX^e siècle les voit tisser un maillage quasi complet du territoire national, même si certaines régions (Bretagne, Centre, Midi) sont moins touchées par le phénomène. Implantées dans cinquante-sept villes en 1810, cent dix-huit en 1846 et deux cent trois en 1902, les sociétés savantes sont des acteurs incontournables de la vie culturelle locale, mais aussi nationale. On estime leur nombre total à quatre-vingt-trois en 1810. Elles seront cent trente dès 1820, cent soixante à la veille de la Révolution de 1830. La Monarchie de Juillet leur est propice, puisqu'elle les voit tripler. En 1846, on en compte trois cent dix dont une cinquantaine à Paris. Le Second Empire comme la Monarchie de Juillet favorisent ces associations de notables. Malgré une soixantaine de disparitions associatives, on évalue à trois cent quatre-vingt-dix le nombre de sociétés savantes en 1862 et à quatre cent soixante-dix à la veille de la guerre de 1870¹¹.

Le secteur fait l'objet d'une évolution interne au cours du siècle. Aux sociétés polymathiques de la Restauration succèdent des sociétés moins généralistes, qui participent à la spécialisation des différents secteurs de la culture. Les premières sont les héritières des académies d'Ancien Régime, à l'image de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de La Rochelle (1732), de l'Académie de Nîmes (1682) ou de la Société d'agriculture, arts et lettres de l'Aube (1798). Ce tissu ancien, se référant à la culture de l'« honnête homme », est complété dans la première moitié du siècle. Y renvoient par exemple la Société libre de l'Eure (1798), la Société polymathique du Morbihan (1826) ou la Société philomatique de Perpignan (1833). Mais bientôt apparaissent des spécialisations scientifiques. Les sociétés archéologiques et historiques comme la Société historique et archéologique de Langres (1836) ou la Société des antiquaires de Picardie (1836) se distinguent des sociétés artistiques, littéraires ou botaniques comme la Société d'horticulture d'Orléans (1839) ou la Société

10. Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Ed. du CTHS, 1995 (réédition 1998).

11. Comptages effectués par Jean-Pierre CHALINE, *op. cit.*, p. 36-37.

d'étude des sciences naturelles de Nîmes (1871). Des sociétés explicitement dirigées vers l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, mais aussi l'ethnologie, la géographie ou la médecine apparaissent, généralement dans les villes les plus importantes.

Socialement ces sociétés sont l'expression culturelle de la bourgeoisie provinciale, tout en n'étant pas réservées à la grande bourgeoisie. Le profil type du sociétaire est « un homme aisé, instruit et d'âge mûr »¹². Mais les membres les plus actifs appartiennent à la bourgeoisie des capacités qui sait utiliser les sociétés savantes comme une tribune. Médecins, juristes et clercs dans un premier temps, puis enseignants du second degré auxquels s'ajoutent des rentiers mécènes. De grands noms émergent de cette liste, à l'instar d'Arcisse de Caumont, Alexandre du Mège ou l'abbé Cochet. Leur notoriété nationale indique l'importance de la sphère savante au XIX^e siècle. À leurs côtés on mentionnera la présence de certains industriels, sachant se regrouper dans des sociétés spécifiques (multiples sociétés d'émulation du commerce et de l'industrie, sociétés industrielles) dont les activités se situaient à mi-chemin du Rotary-Club et des syndicats d'initiative.

Reste à s'interroger sur l'attitude de l'État par rapport à ces sociétés savantes, notamment à partir du « moment Guizot », qui apparaît à certains comme une date clé dans la construction d'un modèle culturel centralisé. Pour certains historiens, la Monarchie de Juillet tenterait d'utiliser les sociétés savantes et de contrôler leur développement¹³. La création d'une administration des monuments historiques par Guizot, entre 1830 et 1837 et du Comité des travaux historiques et scientifiques en 1834 pourraient ainsi se lire comme une tentative d'encadrement des sociétés locales. Le Second Empire renforce le contrôle administratif en créant un *Bulletin des sociétés savantes* (1854), puis en soumettant les sociétés savantes à l'autorité des recteurs (1856) au nom de leur « contribution à la diffusion générale des connaissances »¹⁴. Reste que ce procès en détournement fait à l'État mérite sans doute quelques nuances, du moins jusqu'au seuil de la Troisième République. L'étude de la création de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure en 1818¹⁵ montre que l'opposition centre-périphérie est parfois sommaire. Fondée à l'initiative d'un préfet désireux d'asseoir son autorité locale, cette société savante sert autant les intérêts politiques de l'État que les intérêts sociaux et culturels de l'élite intellectuelle locale. Les premières directives de l'État en matière d'inventaire monumental sous la Restauration et encore sous la Monarchie de Juillet, dépendent plus de la collaboration des sociétés savantes locales que de l'administration des monuments historiques, alors

12. Jean-Pierre CHALINE, *op. cit.*, p. 137.

13. Jean-Michel LENIAUD, « L'État, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine : l'exception française », *Revue administrative*, 295, avril 1997, pp. 53-61 et Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », *Les Lieux de mémoire*, II, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 533-567.

14. Cité par Jean-Pierre CHALINE, *op. cit.*, p. 208.

15. Loïc VADELORGE, « Le département de la Seine-Inférieure et les "antiquités". Naissance d'une politique locale du patrimoine (1818-1848) », Communication au Groupe de travail « Politiques culturelles locales » du Comité d'histoire du Ministère de la culture, séance du 8 février 2000, *à paraître*.

embryonnaire. Il faut attendre le Second Empire, et plus encore la Troisième République, pour voir le rapport de force local s'inverser au profit de l'autorité étatique.

En revanche, le souci de fédération du monde savant et la création de sociétés savantes d'assise nationale sont manifestes. L'Institut des provinces, fondé en 1846 par Arcisse de Caumont, fonctionne jusqu'en 1878 sans subventions publiques et en dépit de son caractère illégal. Parallèlement sont fondées des sociétés savantes nationales, qui préfigurent la constitution de champs universitaires, à l'instar de la Société géologique (1830), de la Société d'entomologie (1832), de la Société de botanique (1854) ou de la Société zoologique (1876). C'est dire que les sociétés savantes forment bien des acteurs essentiels de la vie culturelle nationale au XIX^e siècle et que l'État, même s'il s'en méfie, doit composer avec elles. À cet égard, elles évoquent la situation parallèle, bien que moins prestigieuse, du monde orphéonique.

Les sociabilités musicales

En dehors des sociétés savantes les sociétés musicales amateurs ou orphéons sont les seules associations culturelles locales avant la Troisième République. Si les pratiques musicales sont anciennes, elles ne s'organisent réellement en associations qu'à partir du milieu du XIX^e siècle. Elles prennent alors deux formes principales : les sociétés chorales d'hommes, de recrutement généralement bourgeois, et les harmonies-fanfarses qui s'ouvrent largement aux milieux populaires. Les unes comme les autres sont caractérisées par leur diffusion sur l'ensemble du territoire et leur fonctionnement paternaliste.

Selon les premières estimations nationales proposées, on compterait en 1860 quatre cents harmonies-fanfarses et huit cents sociétés chorales en France ¹⁶. Cette estimation se situe sans doute en dessous du niveau réel, tant les sociétés se développent sous le Second Empire. À la différence des sociétés savantes, qui ne concernent à la même époque que les villes moyennes, le mouvement orphéonique touche déjà certaines communes de banlieue, voire de simples villages. Dans l'agglomération rouennaise par exemple, les communes ouvrières de Oissel et de Sotteville voient se créer entre 1855 et 1868 six sociétés musicales, préfigurant le développement rapide de l'orphéon sous la Troisième République. Dans le département voisin de l'Eure, on peut compter à la même époque trente-deux sociétés musicales, chiffre d'autant plus étonnant que la population est essentiellement rurale ¹⁷. Dans ce dernier cas, les sociétés se constituent au sein des compagnies de sapeurs-pompiers qui, avec les casernes, sont des lieux très importants de création de fanfarses d'intérêt public.

16. Philippe GUMFLOWICZ, *Les travaux d'Orphée (150 ans de vie musicale amateur en France, harmonies, chorales, fanfarses)*, Paris, Aubier, *Collection historique*, 1987, p. 120.

17. Jean-Yves RAULINE, « Les sociétés musicales sous le Second Empire et la Troisième République : entre sociabilité et propagande politique », in Ludovic Tournes (dir.), *De l'acculturation du politique au multiculturalisme. Sociabilités musicales contemporaines*, Paris, Champion, 1999, p. 175.

Car c'est bien l'intérêt public qui semble être à l'origine du développement orphéonique. Les institutions politiques vont utiliser les harmonies, et dans une moindre mesure les chorales, pour donner du lustre à leurs manifestations (fêtes patronales, réceptions de dignitaires, inaugurations, comices agricoles, etc.). Le préfet de l'Eure Janvier de la Motte sera même surnommé le « préfet des pompiers » tant il dépensait en faveur des harmonies qui accompagnaient ses différents déplacements ¹⁸.

À l'échelle municipale, l'encadrement orphéonique est souvent assuré par les notables locaux, à commencer par le clergé. À Oissel par exemple, la société chorale (1863) et la société musicale (1865) naissent à cette époque, sous l'égide de personnalités comme le maire Edouard Turgis. Quelques « dames d'Oissel » organisent même une souscription pour acquérir une bannière ¹⁹. À Sotteville-lès-Rouen, c'est à l'initiative du curé, l'abbé Fleury, qu'apparaît en 1855 la Musique des Frères. Le procédé s'apparente à la création des sociétés de secours mutuel à la même époque. Il faudrait aussi évoquer les fanfares d'entreprise mises en place par des patrons soucieux de stabiliser leur main-d'œuvre et d'assurer un meilleur contrôle social (au Creusot notamment).

Au demeurant, l'orphéon ne remettait guère en cause cet ordre social, même si l'on peut opposer le caractère « républicain » de certaines fanfares au caractère plus conservateur des sociétés chorales. La culture orphéonique respecte en effet les valeurs d'ordre de la bourgeoisie : règlement rigoureux, port de l'uniforme, lutte contre l'intempérance, souci de la ponctualité sont systématiquement inscrits aux statuts des sociétés. En ce sens, il faut chercher ailleurs des signes de résistance culturelle, notamment par le biais de sociabilités moins formelles ou illicites.

Au sein des chambrées populaires ou des coopératives ouvrières de la Monarchie de Juillet s'inventent en effet des pratiques de lecture et de politisation qui ne doivent rien au paternalisme. Les loges maçonniques qui développent des pratiques musicales importantes soutiennent les idées libérales sous la Monarchie de Juillet, avant de se rapprocher des républicains dans les années 1860 ²⁰. C'est dire que la République qui s'établit à partir de 1879 est attendue au tournant de sa politique associative.

18. *Idem*, p. 178-179.

19. Edouard TURGIS, *Oissel. Glanes, traditions, souvenirs, faits contemporains*, Evreux, Charles Hérissey, 1886.

20. Christine NASLIN, *Sociabilités maçonniques et sociabilités musicales en France au XIX^e siècle*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Paris IV-Sorbonne, 1994.

La République et ses associations : une libération difficile (1880-1940)

La liberté associative accordée en 1901 n'est que le résultat d'une floraison associative, consécutive à l'affirmation d'une société des loisirs et à la consolidation du régime républicain. En aucun cas, on ne saurait la considérer comme le point de départ de l'histoire associative, un grand nombre d'associations « déclarées » après 1901 se contentant de se mettre en conformité avec la loi. Deux lectures complémentaires du mouvement associatif sous la Troisième République doivent être proposées. La première part du constat, effectué par Pierre Waldeck-Rousseau lui-même, du développement de la société civile et des besoins d'organisation qu'elle génère. Le champ culturel participe ici d'un mouvement général d'expansion et de diversification associative. Mais cette montée en puissance suscite des interrogations politiques, auxquelles la loi de 1901 n'apporte guère de réponse. Comment s'établit localement le dialogue entre associations et élus ? Cette question est intrinsèquement liée à celle de l'émergence des politiques culturelles locales. Politiques et associations peinent toutefois à assurer une réelle démocratisation culturelle. Cette limite signe l'insuffisance du pacte associatif républicain, malgré l'envolée du Front populaire.

Le développement associatif et sa signification

La Troisième République est un régime favorable au développement associatif en général et aux associations culturelles en particulier. Le rythme de créations particulièrement dense à la Belle Époque et au moment du Front populaire est important sur l'ensemble de la période, à l'exception de la Première Guerre mondiale. Une enquête de 1900 recense quarante-cinq mille associations en France, mais il est difficile d'évaluer le nombre précis d'associations culturelles dans ce chiffre. Les lois de 1884 sur les syndicats et de 1898 sur les sociétés de secours mutuel ont été en effet à l'origine d'un fort développement des associations socio-professionnelles. Il faut y ajouter la croissance du secteur éducatif (Ligue de l'enseignement) et du secteur social (centres sociaux, résidences d'accueil). Il est clair cependant que le secteur culturel participe de l'expansion globale. Les sociétés savantes passent ainsi de six cent quatre-vingts en 1885 à sept cent soixante en 1900 et à un millier en 1931²¹. Les sociétés musicales connaissent une croissance encore plus spectaculaire puisqu'elles sont dix mille en 1908, dont huit mille harmonies et deux mille chorales²². Et le mouvement ne s'arrête pas avec la Première Guerre mondiale. Alors qu'on créait quatre-vingt-treize sociétés musicales en France

21. Jean-Pierre CHALINE, *op. cit.*, p. 38.

22. Philippe GUMPCOWICZ, *op. cit.*, p. 120.

en 1902, il s'en crée cinq cent quatre-vingt-dix-sept en 1930²³. Il faut cependant se situer à l'échelle locale pour mieux apprécier la croissance et le sens de ce mouvement.

À Rouen²⁴, un sondage effectué pour l'année 1930 révèle que le secteur culturel constitue à cette date 20 % du total des associations rouennaises, chiffre comparable aux 18 % de 1914. Le poids du culturel dans le champ associatif local est confirmé par l'analyse des créations de l'entre-deux-guerres. Sur les quatre cent vingt-neuf sociétés créées à Rouen entre 1919 et 1938²⁵, soixante-seize furent des associations à caractère culturel, soit 17,7 % du total. A moyen terme (1914-1939), le parc des associations culturelles locales se situe donc entre 15 et 20 % du total. Cette situation confortable est encore renforcée si l'on prend en compte l'élargissement de la culture aux loisirs. En 1930 par exemple, le secteur sportif regroupait à lui seul 16 % des sociétés locales. Mais sa place réelle s'affirmait plus nettement que celle du secteur des beaux-arts. De 1919 à 1938, on comptera en effet cent vingt-huit créations de sociétés sportives. Les communes de banlieue n'échappent pas à la règle, même si le décompte précis de leurs associations culturelles est moins aisé que pour Rouen, où l'on dispose d'annuaires réguliers. À Bihorel par exemple, douze sociétés culturelles seront créées entre 1885 et 1939, auxquelles s'ajoutent cinq groupements culturels catholiques. Le taux d'équipement semble considérable pour cette petite commune, séparée de Bois-Guillaume en 1892. À Mont-Saint-Aignan, en revanche, village ancien mais dont le développement résidentiel est comparable à celui de Bihorel (quartier Saint-André notamment), on ne compte que quatre associations sur l'ensemble de la période. À Notre-Dame-de-Bondeville, commune ouvrière de la vallée du Cailly, neuf sociétés culturelles sont créées entre 1880 et 1939. Sotteville-lès-Rouen voit naître vingt et une associations culturelles, couvrant un champ très large. Même si un certain nombre de ces associations ne dépassent pas une dizaine d'années d'existence, elles témoignent d'une vitalité qu'on ne saurait limiter au centre culturel de l'agglomération. L'exemple semble attester de la généralisation des associations culturelles entre 1900 et 1940.

Le poids associatif tient sans doute aussi à la relative stabilité des associations concernées. Plus de la moitié (60 %) des associations culturelles rouennaises en activité avant la Seconde Guerre mondiale avaient été fondées avant la Première. Certaines justifiaient alors d'une existence séculaire. Cette stabilité fut favorisée par celle des directions : 27 % des sociétés rouennaises fondées

23. Danièle PISTONE, « Sociabilités musicales parisiennes au XX^e siècle. Importance et nature des créations d'associations », *Cahiers du GRHIS*, Presses universitaires de Rouen, n° 6, 1997, p. 87-104.

24. Voir Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle du local. Rouen 1919-1940*, Thèse de doctorat, Université de Paris IV, dir. Jean-Pierre CHALINE, 1996, 3 vol.

25. Voir Kristina THION, *Le phénomène associatif rouennais. 1914-1938*, Mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Alain LEMÉNOREL, Université de Rouen, 1992, multigr., p. 23-35.

entre 1914 et 1938 conservent leurs bureaux entre cinq et dix ans. Les associations culturelles comptent ainsi parmi les plus stables, reflétant parfaitement la capacité de reproduction de la société culturelle locale.

Mais le poids associatif doit aussi se lire sous l'angle qualitatif. Aux secteurs traditionnels des arts et des sciences se joignent bientôt d'autres secteurs qui étendent l'espace culturel vécu. Dès les années 1880-1900, apparaissent des associations tournées vers la photographie (photo-clubs), l'ethnographie (sociétés régionalistes), l'éducation populaire (universités populaires) ou les activités sportives (gymnastique, cyclisme principalement). L'entre-deux-guerres accentuera le mouvement de diversification en ouvrant le monde associatif local à la radio et au cinéma (ciné-clubs), au théâtre et à la danse ainsi qu'aux fêtes de quartier. De 1900 à 1939, la ville de Rouen aura ainsi vu se créer cinquante-six sociétés musicales, treize sociétés de peinture, vingt-deux sociétés chorégraphiques et théâtrales, quatre sociétés littéraires, douze sociétés techniques et scientifiques, douze sociétés patrimoniales et touristiques et vingt-neuf comités des fêtes. Le mouvement concerne également les petites villes. Toutes entretiennent dans l'entre-deux-guerres au moins une société musicale et une société sportive (sous la forme des amicales laïques qui se généralisent).

L'histoire locale s'inscrit parfaitement dans la tendance générale. Les trois mutations associatives de la Belle Époque (développement du régionalisme, naissance de l'éducation populaire et développement du tourisme) sont des phénomènes nationaux. L'intérêt local pour le folklore et l'ethnographie renvoie ainsi à l'émergence d'un régionalisme littéraire²⁶. Il renvoie aussi à l'évolution, amorcée sous le Second Empire, de certaines sociétés savantes bretonnes ou languedociennes²⁷ qui se replient sur des objectifs culturels provinciaux. De même, la création de bibliothèques associatives (franc-maçonnerie notamment) ou de sociétés d'éducation populaire participe très nettement de la naissance des universités populaires²⁸. Enfin la naissance de syndicats d'initiatives (le premier est créé à Grenoble en 1889) et le développement du cyclo-tourisme sont à lier à l'émergence d'un tourisme de masse, signalé par la création du Touring Club de France (1890), qui compte bientôt cent mille membres²⁹.

Il est clair que cette mutation quantitative et qualitative de la sphère associative génère des revendications culturelles qui sont à l'origine de l'émergence des premières formes de politiques culturelles.

26. Anne-Marie THIESSE, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, Presses universitaires de France, *Ethnologie*, 1991.

27. Jean-Pierre CHALINE, *op. cit.*, p. 212.

28. Voir le classique Benigno CACÉRÈS, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Peuple et Culture », 1964.

29. Catherine BERTHO LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Les associations et la naissance des politiques culturelles locales

On sait aujourd'hui que les politiques culturelles locales apparaissent bien avant le Front populaire. Dès les années 1880, la plupart des grandes villes ont un budget des beaux-arts. Cette émergence des politiques artistiques, certes modestes, passe par la création d'institutions : musées, bibliothèques, théâtres d'art lyrique le plus souvent, écoles des beaux-arts ou conservatoires. Les communes les plus petites, qui se sont intéressées aux questions scolaires et post-scolaires dès le Second Empire, se penchent sur les questions artistiques sous la Troisième République, tout en n'ayant pas les moyens à cette date de créer autre chose que des écoles de musique ou des salles des fêtes. Petites et grandes communes partagent cette même question des moyens, d'où le recours très large au secteur associatif qu'on tente de pérenniser par le biais de subventions. La politique de subventions, encore rare et limitée dans les années 1880-1900, se systématisait dans l'entre-deux-guerres. L'on voit même des communes être à l'origine de la renaissance du tissu associatif local, désorganisé par la guerre. Aux subventions s'ajoutent souvent la mise à disposition de locaux (pour les répétitions), ainsi que la gratuité du chauffage et de l'éclairage. C'est dire qu'une relation de dépendance réciproque se tisse entre la société culturelle et les pouvoirs locaux.

Comment justifier ce lien ? La première piste d'interprétation est politique. Les Républicains, à l'époque du Solidarisme, sont convaincus du bien-fondé du développement associatif. Pour certains élus, les associations sont des vecteurs privilégiés de diffusion de l'idée républicaine. La multiplication des kiosques est ainsi révélatrice de l'implantation locale des idées républicaines, les conservateurs s'opposant souvent à leur édification³⁰. À l'exposition universelle de 1878, dix-huit mille choristes sont réunis. Le député républicain Meunier leur adresse un discours sans équivoque : « L'organisation des orphéons, c'est le suffrage universel appliqué à la musique »³¹. Mais une fois la République établie, les intentions des politiques évoluent. Il s'agit d'aider à la démocratisation de l'art, en assurant sa diffusion (concerts publics des orphéons, expositions ou théâtre de plein air) et en permettant à un grand nombre d'habitants d'accéder à la formation (cours d'arts appliqués, écoles de musique). Cette politique apparaît d'abord dans les villes socialistes. Le courant du socialisme municipal présent à Dijon, Saint-Étienne, mais aussi dans certaines communes de banlieue comme Sotteville-lès-Rouen s'intéresse aux questions culturelles dès les années 1890-1900. Il préfigure les expériences de l'entre-deux-guerres menées à Grenoble en 1925 ou à Toulouse en 1934. Cependant le mouvement déborde la gauche politique et dans l'entre-deux-guerres, il n'est pas rare de voir des municipalités conservatrices s'appuyer sur des associations pour développer des actions culturelles. Les politiques musicales sont alors généralisées et derrière le terme de « musique

30. Marie-Claire MUSSAT, « Les enjeux politiques du kiosque à musique au début de la Troisième République », in Ludovic TOURNES (dir.), *De l'acculturation du politique au multiculturalisme. Sociabilités musicales contemporaines*, Paris, Champion, 1999, p. 193-206.

31. Cité par Philippe GUMPLOWICZ, *op. cit.*, p. 176.

municipale », voire d' « école de musique municipale », on trouve souvent une association loi 1901, subventionnée par la Ville. De là à parler d'institutionnalisation du fait associatif, il n'y a qu'un pas qu'on hésitera à franchir pour cette période.

Car la politisation du secteur associatif se lit aussi en sens inverse. Les associations culturelles qui se créent entre 1900 et 1940 ne réclament pas simplement des subventions. Elles revendiquent également la création d'équipements et la prise en charge de leurs spécificités. Ainsi les comités de quartier s'organisent pour obtenir l'édification de salles des fêtes, permettant de mettre sur pied banquets, kermesses mais aussi projections cinématographiques et diffusion de spectacles itinérants. Ils participent au débat de décentralisation interne aux cités, en réclamant qu'on ne les oublie plus dans le choix des places à décorer ou de jardins à implanter et à orner de statues. Parallèlement, les sociétés sportives mobilisent leurs troupes lors de chaque élection pour exiger un « budget sportif » et la création d'équipements. On peut ainsi considérer que les premiers gymnases, et plus encore les premières piscines qui fleurissent dans les années 1930, sont nés à l'initiative des associations sportives locales.

Reste à évaluer la part de l'État dans ce domaine. Dès les années 1880, la « décentralisation artistique » est au menu ³². Mais sur le terrain, elle donne lieu à des interventions très limitées jusqu'au milieu des années 1930. Dans une certaine mesure, on assiste même à un désengagement, comme le montre la politique orphéonique de l'État ³³. Délaissant les associations musicales, l'État se contente d'aider les conservatoires et les écoles nationales de musique, institutions agréées par ses services ³⁴. Même logique dans le domaine sportif où, par une loi de 1923, l'État se décharge de ses responsabilités sur les communes. Il faudrait sans doute nuancer ce tableau en distinguant action ministérielle et actions préfectorales. Certains départements semblent avoir mené des politiques culturelles actives au nom de l'éducation populaire (bibliothèques scolaires, bibliothèque départementale itinérante et service cinématographique dès les années 1920 en Seine-Inférieure) et de la décentralisation artistique. Ces politiques utilisent parfois les ressources associatives, comme le montre l'exemple du Théâtre d'art normand, fondé en 1918 pour produire des pièces destinées au public éloigné des salles urbaines et subventionné à ce titre par le conseil général de Seine-Inférieure dans l'entre-deux-guerres.

Il faut cependant attendre le Front populaire pour voir l'État utiliser les associations comme moyen d'une politique culturelle qui, pour la première fois, dit clairement son nom ³⁵. Quatre domaines font l'objet de l'intérêt de

32. Marie-Claude GENET-DELACROIX, *Art et État sous la III^e République 1870-1940*, Thèse d'État d'histoire, Université de Paris-Sorbonne, 1989.

33. Philippe GUMPCOWICZ, *Musique et institution*, Rapport pour la Cité de la Musique, EPPV, 1984.

34. Pour une vision plus précise de la politique musicale de la Troisième République, voir ALTEN, Michèle, *La musique et le chant dans les écoles primaires de la République, 1882-1939*, Université de Paris I, thèse d'histoire, 1993.

35. Pascal ORY, *La Belle Illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Paris, Plon, 1994.

l'État : la lecture publique, le théâtre, les sports et les loisirs de jeunesse. L'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), créée en juillet 1936, et dont Julien Cain était le président d'honneur, est soutenue par le gouvernement. Les associations théâtrales comme Mai 36, Art et Travail ou encore Octobre sont également intéressées à la mise en place d'une politique théâtrale explicite, ce qui a pour conséquence de faire glisser l'association vers le professionnalisme. La politique de popularisation du sport, menée par Pierre Cot, s'appuie également sur les associations, en aidant notamment des clubs aéronautiques agréés. Léo Lagrange accompagne de son côté la dynamique des mouvements de jeunesse, au point d'être surnommé le « ministre des auberges ». Là encore la politique de la jeunesse de l'Etat rencontre le mouvement associatif (marqué notamment en 1930 par la fondation du Centre laïque des auberges de jeunesse).

Le partenariat ainsi dessiné semble jouer en faveur de la « popularisation » de la culture. Force est pourtant de constater que ni les politiques, ni les associations ne parviennent à renverser l'ordre culturel dominant. Certes la diversification et l'expansion du monde associatif ont permis d'agréger aux sociétés culturelles urbaines de nouvelles classes sociales. Ainsi des classes moyennes qui prennent désormais toute leur place au sein des sociétés savantes ou des orphéons. Les premières abandonnent les pratiques de quorum et savent s'ouvrir sans restriction aux hommes et aux femmes. La Société des amis des monuments rouennais (1886) ou la Société populaire d'études diverses de Sotteville-lès-Rouen (1879) organisent ainsi des sorties touristiques pour leurs membres dès la Belle Epoque. Mais cette ouverture ne signifie pas pour autant démocratisation. À cet égard il faut rappeler l'échec des universités populaires, qui ne parviennent guère à intéresser le peuple à leurs conférences et qui finissent par singer les pratiques mondaines des sociétés savantes. De même le mouvement ouvrier, pourtant particulièrement sensible aux questions culturelles à l'époque de Pelloutier, ne peut établir les fondements d'une culture prolétarienne, alternative à celle des humanités ³⁶.

Les monographies locales (Rouen, Dijon) montrent au contraire la capacité de résistance de l'ordre ancien. Le modèle des sociétés savantes (conférences, publications) est ainsi adopté par les jeunes *hot-clubs* qui souhaitent diffuser le jazz dans l'entre-deux-guerres ³⁷. Rouen, à cette époque, voit ainsi la constitution de nombreuses sociétés de bibliophilie, qui pratiquent des cotisations prohibitives afin de limiter le nombre de leurs membres et de fabriquer du livre rare. De même, la vie culturelle dijonnaise est encore très dépendante du réseau académique, qui peine à renouveler ses pratiques, malgré la constitution d'une Association bourguignonne des sociétés savantes, pionnière isolée d'une solution fédéraliste ³⁸. Cette tentation du repli sur soi a

36. Jacques JULLIARD, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, Le Seuil, 1980.

37. Ludovic TOURNES, « Les hot-clubs : des sociétés savantes au service de la diffusion du jazz », *Cahiers du GRHS*, Presses universitaires de Rouen, 6, 1997, p.139-148.

38. Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture au XX^e siècle : Des Beaux-arts à la politique culturelle. L'intervention de la Municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Dijon, Université de Bourgogne, 1995, thèse de doctorat d'histoire, dir. Pierre LÉVÉQUE, p. 181.

des conséquences notables. Sous l'angle social, les sociétés savantes entretiennent ainsi jusqu'à la fin des années 1930 un climat paternaliste par le biais de la distribution de prix accordés à des familles « méritantes ». Sous l'angle esthétique, le retour à l'ordre manifeste dans les arts plastiques et la rareté de diffusion des courants modernes du cubisme, de l'abstraction et du surréalisme s'expliquent par le maintien de l'influence des notables (sociétés de peinture, commissions extra-municipales des beaux-arts). De même, le rejet des solutions modernes du Bauhaus en architecture au profit d'un goût régionaliste, plus conforme aux attentes des sociétés locales d'architecture, participe de la définition d'une esthétique appropriée à la tradition « nationale ». Malgré le travail pédagogique mené par certaines maisons de la culture à l'époque du Front populaire, il faudra attendre l'après-guerre pour voir certaines associations interroger les fondements même de la culture.

Associations et politiques culturelles : un partenariat à construire (1940-2000)

En dépit de la création du Conseil national de la vie associative en 1983, on connaît encore mal l'histoire récente des associations et particulièrement celle des associations culturelles. On ne se laissera pas ici abuser par le bilan flatteur qui s'appuie sur la seule croissance quantitative du parc associatif. Car la véritable question n'est pas celle du poids, mais de la place des associations dans l'histoire de la société française contemporaine. Force est alors de constater la persistance d'une ambivalence des rapports entre mouvement associatif et politiques culturelles. Pour les pouvoirs publics, la sphère des associations culturelles est tantôt signe de vitalité et de créativité, tantôt signe de conservatisme, de despotisme et de risque pour la démocratie, mythe fondateur perpétuellement réactivé depuis la Libération.

Les associations entre archaïsme et modernité (1940-1960)

Malgré la vitalité de certains secteurs, les associations culturelles paraissent incarner au début des années soixante une sorte d'Ancien Régime culturel, à l'heure où l'État providence décide d'étendre son pouvoir régalien aux affaires culturelles. La méfiance de l'État s'explique pour trois raisons complémentaires. Certaines associations se sont compromises sous l'Occupation, d'autres n'ont pas su profiter du mouvement de Reconstruction pour s'établir durablement dans le paysage culturel français, tandis que les sociétés les plus bourgeoises résistent à la démocratisation générale de la société française.

La période de la guerre de 1939-1945 constitue pour la sphère associative une époque ambivalente. La Révolution nationale tente en effet de susciter et d'utiliser un certain nombre d'associations culturelles. C'est le cas de

l'association Jeune France³⁹ (novembre 1940-mars 1942), rattachée au Secrétariat à la jeunesse et chargée de la démocratisation et de la décentralisation culturelles. À Paris comme à Lyon, Toulouse, Aix-en-Provence, l'association est à l'origine d'expériences novatrices (création et animation culturelle) et d'implantations de centres culturels qui préfigurent l'après-guerre (centres dramatiques nationaux, maisons de la culture) et qui expliquent sa dissolution. En revanche, les sphères de l'érudition traditionnelle, conservatrices, voire réactionnaires, sauront nourrir les projets des commissions de propagande régionaliste du régime, jetant pour de nombreuses décennies la suspicion sur les associations ethnologiques et folkloriques locales⁴⁰. La Résistance, de son côté, privilégiera la réflexion éducative au détriment de la réflexion culturelle. Malgré le dynamisme des héritiers de l'École d'Uriage, qui fondent, à Grenoble en décembre 1944, Peuple et Culture, la Résistance tarde à préciser son projet de démocratisation culturelle. La jeune Direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, confiée à Jean Guéhenno, souffrira dès sa création en octobre 1944 de ce déficit de réflexion associative⁴¹.

Au maigre bilan culturel de la IV^e République, on mentionne généralement la décentralisation théâtrale et la vitalité de l'éducation populaire. Cette dernière s'appuie sur un réseau d'associations constituées à la Libération, comme Peuple et Culture, Travail et Culture ou Tourisme et Travail. Localement, ces mouvements d'éducation populaire, qu'ils soient d'obédience communiste ou personnaliste, tentent de fédérer un réseau d'associations culturelles spécialisées (centres éducatifs, centres d'éducation ouvrière, maisons des jeunes, bibliobus, ciné-clubs, etc.)⁴². Une nouvelle génération d'acteurs culturels apparaît dont l'originalité se situe dans la professionnalisation (ce sont les premiers cadres permanents d'associations culturelles) et dans l'engagement (ces cadres sont aussi et d'abord des militants, à l'époque des *Temps modernes* et de la guerre froide). Mais l'espérance d'une révolution sociale est rapidement contrariée⁴³. Les pouvoirs publics se désintéressent de l'éducation populaire dès 1949 et les militants de Peuple de Culture s'orientent vers la professionnalisation de l'action culturelle, abandonnant l'esprit de mission de la Résistance. L'Etat joue un rôle clé dans cet échec de révolution culturelle et dans la limitation du rôle des associations. Si la culture apparaît dès 1946 comme un droit fondamental des Français, inscrit en ce sens dans le préambule de la constitution du 27 octobre, la liberté associative, elle, est

39. Philippe POIRRIER, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 2000 et Catherine SIMION, *L'Histoire des Jeunesses musicales de France, une initiation musicale pour les Français (1940-1971)*, Université de Paris X-Nanterre, mémoire de maîtrise, dir. Pascal ORY.

40. Christian FAURE, *Le projet culturel de Vichy. Folklore et révolution nationale. 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon-CNRS, 1989 et Pascal ORY, *Les collaborateurs 1940-1944*, Paris, Ed. du Seuil, 1977.

41. Jean-François MURACIOLE, *Les enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*. Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 206-211.

42. Pascale GOETSCHER et Emmanuelle LOYER, *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, *Cursus*, 1994, p. 124.

43. «L'espérance contrariée : éducation populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947)», *Les Cahiers de l'animation*, 1986, n° 57-58.

oubliée de ce texte fondateur. Par deux fois, en 1956 et en 1958, le Conseil d'État doit en réaffirmer le caractère constitutionnel. Les associations culturelles sont donc une nouvelle fois les victimes de la méfiance traditionnelle de l'État jacobin envers les corps intermédiaires, méfiance ressourcée par le regain corporatiste de la période d'Occupation.

Cette tiédeur politique envers les associations permet au secteur traditionnel de maintenir certaines de ses positions. Ni la crise, ni la guerre n'ont eu en effet raison des sociétés savantes et de leur poids symbolique dans la vie culturelle locale. Malgré la volonté de contrôle étatique sur les musées et les bibliothèques « classés ou contrôlés », un grand nombre d'institutions culturelles locales restent sous le contrôle des sociétés savantes, jusqu'aux années 1970. Le musée lorrain de Nancy est ainsi dirigé par la Société d'archéologie lorraine (1848) qui en assure la réouverture en 1945. Même fonctionnement à Dijon pour le musée de la Vie bourguignonne ou le musée archéologique jusqu'au milieu des années 1950, qui marque leur municipalisation⁴⁴. La commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure est encore composée dans les années 1960 d'érudits locaux nommés dans l'entre-deux-guerres. Cette sphère traditionnelle fonctionne souvent comme un bastion de l'ordre culturel ancien, affichant clairement son hostilité aux tentatives de démocratisation et de modernisation de la vie culturelle locale. Il faut lire à cette aune la difficulté de diffusion de l'art moderne (le « triomphe » de l'abstraction est d'abord parisien) tout comme celle de l'art dramatique, de la danse ou des musiques sérielles. Cette situation a pour conséquence de renforcer la dichotomie Paris-province, les éléments culturels les plus novateurs choisissant l'exil, faute de trouver des structures associatives suffisantes pour porter leurs projets.

Le temps paradoxal de la croissance (années 1960-1970)

La création du Ministère des affaires culturelles en 1959 semble augurer un tournant pour le monde associatif. Après la dissipation des ambiguïtés de la démocratisation culturelle, il apparaît clairement que la politique de l'État s'appuiera sur des institutions et non sur des associations. Le statut associatif des maisons de la culture est particulièrement significatif de cette volonté de centralisation. À l'instar des centres dramatiques nationaux, les maisons de la culture sont gérées par des associations dans lesquelles l'État et la commune sont représentés. Le partenariat ainsi dessiné ne trompe guère. Il s'agit bel et bien d'un échange inégal entre le centre et la périphérie, installé au détriment

44. Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture au XX^e siècle: Des Beaux-arts à la politique culturelle. L'intervention de la Municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Dijon, Université de Bourgogne, 1995, p. 414.

de la démocratie locale, qu'elle soit municipale ou associative. La séparation très nette entre la culture et l'éducation populaire participe du même souci de contrôle et d'institutionnalisation ministériels ⁴⁵.

Face à ce rejet du pouvoir culturel local, une résistance s'organise très tôt, *via* la Fédération des centres culturels communaux, créée en 1960 à l'initiative de Michel Durafour, maire-adjoint de Saint-Étienne ⁴⁶. La FNCCC regroupe bientôt deux cent vingt villes et propose une alternative à la politique ministérielle, s'appuyant sur les élus locaux, les « intermédiaires culturels » et les associations. Les Rencontres d'Avignon ⁴⁷, inaugurées en 1964, fournissent également une tribune aux militants d'éducation populaire et jouent un rôle important dans la formulation du « développement culturel », appelé à dépasser l'optique esthétique de l'« action culturelle » chère à Malraux.

Car les années 1960 sont aussi celles qui voient se formaliser les premières expériences de politiques culturelles municipales. À Rennes, la municipalité MRP d'Henri Fréville développe une politique d'animation culturelle de quartier, en s'appuyant sur le réseau associatif, grâce à la création d'un Office social et culturel qui sert d'interface. La proximité de l'adjoint à la culture Michel Le Roux, ex-militant de la JEC, et des réseaux associatifs chrétiens facilite la concertation jusqu'en 1971. À Grenoble, la politique culturelle de la municipalité socialiste Dubedout est fortement liée au réseau local de Peuple et Culture. Bernard Gilman, premier permanent de l'association en Isère, devient naturellement adjoint à la culture en 1965 ⁴⁸. Certaines associations sont à cette date incontournables, à l'image de l'Association bourguignonne culturelle (ABC) qui compte quinze mille adhérents en 1965 et organise près de deux mille manifestations annuelles ⁴⁹. Autofinancée à 92 % jusqu'au début des années 1960, l'ABC devient ensuite un acteur culturel soutenu par la municipalité du chanoine Kir. Elle porte de 1964 à 1971 un projet de centre culturel qu'elle échouera à faire subventionner par le Ministère de la culture.

Le devenir de ce réseau associatif paraît cependant bien incertain à la fin de la décennie. La politique de professionnalisation impulsée par le Ministère s'étend désormais à des secteurs traditionnellement contrôlés par les associations. Il faut ainsi lire le plan Landowski pour l'organisation des structures musicales françaises de 1969 comme la volonté de créer dans chaque région des institutions (conservatoire, orchestre, scènes lyriques) professionnelles de référence ⁵⁰. Même optique dans les services de

45. Geneviève POUJOL, « La généalogie du débat socio-culturel/culturel », *Les cahiers de l'animation*, n° 30, 4e trimestre 1980, p. 3-14.

46. Vincent DUBOIS, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, p. 184-187.

47. Philippe POIRRIER, *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon (1964-1970)*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, *Travaux et documents* n° 6, 1997.

48. Philippe POIRRIER, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 2000, p. 110.

49. Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture au XX^e siècle: Des Beaux-arts à la politique culturelle. L'intervention de la Municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Dijon, Université de Bourgogne, 1995, thèse de doctorat d'histoire, dir. Pierre LÉVÊQUE, p. 230 et suivantes.

50. Sandrine GRANDGAMBE, *La politique musicale de la France : 1966-1974*, Université de Paris X-Nanterre, mémoire de maîtrise, dir. Pascal ORY, 1992.

l'Inventaire général⁵¹ qui, après s'être appuyés sur le réseau académique (pré-inventaire), s'en détachent progressivement. Parallèlement, les municipalités tendent à s'affranchir des associations ou du moins à les contrôler davantage. La création d'une commission générale des affaires culturelles par le maire de Lyon en 1966 a ainsi pour principal objet d'entraver la construction d'une opposition politique par certaines associations culturelles⁵². Ailleurs, comme dans le Bordeaux de Jacques Chaban-Delmas⁵³, la personnalisation de la politique culturelle débouche sur une sujétion des associations au pouvoir exclusif du premier élu.

Pourtant, alors que tout annonçait un tassement et une crise du monde des associations, les années 1970 vont le voir croître dans de très fortes proportions. Cette croissance s'inscrit dans un mouvement général. Alors qu'on créait en moyenne vingt mille associations par an dans les années 1960, on en compte quarante mille à la fin des années 1970. Les associations culturelles représentent 15,7 % des créations entre 1975 et 1986⁵⁴. Après le secteur sportif (19,2 %), elles constituent le socle de la vitalité associative des années 1970. Très tôt les historiens se penchent sur cette floraison associative, cherchant à l'interpréter en termes de luttes de pouvoir ou d'expression d'une aspiration à la démocratie locale⁵⁵. Pour d'autres, la floraison associative vise à combler le vide des politiques et l'absence de contrôle social sur un secteur déterminé⁵⁶. De nombreuses associations s'inscrivent de fait dans ce schéma. Dans la jeune ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines par exemple, les habitants pionniers décident de prendre eux-mêmes en charge la culture, au travers d'une Association pour la promotion des activités socio-culturelles (APASC), créée en 1974 pour gérer une maison culturelle de quartier. Le *baby-boom* associatif est ici clairement lié à l'absence de structures et d'équipements culturels. On pourrait rapprocher le cas des villes nouvelles de celui des quartiers urbanisés qui se multiplient à la fin des années 1970.

Reste que cette croissance s'accompagne aussi d'une diversification et d'un redéploiement culturel. Sur les six mille associations culturelles créées entre 1975 et 1986, mille deux cent cinquante sont des sociétés musicales et neuf cents relèvent encore du secteur savant (sociétés historiques, sauvegarde du patrimoine, sociétés régionalistes). Mais aux côtés de ces secteurs traditionnels apparaissent huit cent soixante-trois sociétés théâtrales ou chorégraphiques, six

51. Isabelle BALSAMO, « André Chastel et l'aventure de l'Inventaire », in Augustin GIRARD et Geneviève GENTIL (dir.), *Les affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 95-105.

52. Christophe DUBOIS, « La bataille du Huitième. Les réseaux culturels et la création du théâtre du Huitième arrondissement à Lyon (1959-1972) », in Vincent DUBOIS (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, La Documentation française, 1998, p. 281-298.

53. Françoise TALIANO-DES-GARETS, *La vie culturelle à Bordeaux (1945-1975)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1995.

54. Source : Conseil national de la vie associative.

55. Jean-Pierre RIOUX, « Structures de sociabilité et pouvoir. Remarques à propos des associations en France au XX^e siècle », *Les Cahiers de l'animation*, n° 46, 1984, p. 16

56. Geneviève POUJOL, « La dynamique sociale des associations », *Les Cahiers de l'animation*, n° 39, février 1983, p. 63.

cent quatre-vingt-seize ciné-clubs ou sociétés audiovisuelles ou encore deux cent soixante et onze radios libres. Dans le détail le renouvellement est encore plus net. Ainsi de l'évolution des associations musicales entre 1965 et 1985. Alors que les sociétés instrumentales ou vocales constituaient respectivement 23 % et 16 % du total des créations en 1965, elles tombent à 8 % et 10 % en 1985. Dans le même temps, les sociétés musicales tournées vers le jazz, le rock, mais aussi la musique ancienne voient doubler leur part relative⁵⁷. C'est dire que le secteur musical connaît moins une croissance quantitative qu'une massification et une mutation qualitative. Le monde orphéonique et ses valeurs traditionnelles cèdent la place à la multiplication des pratiques qui sonne comme une reconnaissance de la diversité des musiques en France.

Autre surprise, la capacité de renouvellement de la sphère savante. Quoique largement décriées par les instances légitimes de recherche (universités, CNRS), les sociétés savantes affichent une incontestable bonne santé à la fin des années 1970. On comptait ainsi, en 1975, six cent cinquante-neuf sociétés dont une grande partie étaient d'origine récente. Depuis 1958, on compte ainsi au moins sept sociétés nouvelles en Bretagne et en Alsace, douze en Auvergne, vingt en Aquitaine et cinquante-deux en Île-de-France. Ces fondations récentes forment parfois plus de la moitié du monde savant régional, témoignant d'une vitalité peu compatible avec le cliché de l'archaïsme de ce secteur. Reste que cette vitalité s'explique par une profonde transformation de la composition, des buts et des moyens. Certaines sociétés savantes savent ainsi s'ouvrir dans les années 1970 aux universitaires qui vont rénover leurs pratiques. Citons par exemple les historiens Jean-Pierre Chaline pour la Société des amis des monuments rouennais (1886) ou Philippe Joutard pour le Club cévenol (1895). La création de conférences grand public, l'organisation d'expositions ou de visites, la compétence patrimoniale réinvestie dans la défense des vieux quartiers permettent aux sociétés savantes de participer à l'émoi patrimonial⁵⁸.

C'est dire qu'entre les catégories d'hier et celles d'aujourd'hui, la solution de continuité est en partie factice.

Perspectives contemporaines

Le mouvement de croissance des associations culturelles se prolonge dans les années 1980-1990, au point qu'elles forment aujourd'hui un maillage complexe, qui ne va pas sans inquiéter les pouvoirs publics locaux.

On notera tout d'abord la place considérable des associations culturelles au sein du parc associatif. Selon une enquête nationale de 1991, le secteur culturel est le plus dynamique du monde associatif. Vingt pour cent des associations

57. Danièle PISTONE, « Sociabilités musicales parisiennes au XX^e siècle. Importance et nature des créations d'associations », *Cahiers du GRHIS*, Presses universitaires de Rouen, n° 6, 1997, p.102.

58. Loïc VADELORGE, « Les sociétés savantes », in *Dictionnaire des politiques culturelles sous la V^e République*, Paris, Hachette, 2001.

culturelles recensées par l'Insee en 1988 ont moins de quatre ans et 25 % moins de dix ans (contre 15 et 18 % pour l'ensemble des associations)⁵⁹. La culture reste un secteur moteur de la vie associative dans les années 1990, créant en moyenne entre six mille et neuf mille associations par an. Le développement continu des sociétés musicales (trois mille deux cent cinquante-sept sociétés créées en 1997), ainsi que l'importance des associations liées à la sauvegarde du patrimoine, caractérisent la dernière décennie⁶⁰.

En revanche le secteur culturel se caractérise par la faiblesse de son poids économique, inversement proportionnel à son dynamisme. Les associations culturelles représentent ainsi 42 % des associations employeurs recensées en France en 1999, mais seulement 15 % des dépenses courantes et 12 % de l'emploi à plein temps⁶¹. À la différence d'autres secteurs (éducation, santé, services sociaux), les associations culturelles s'appuient donc essentiellement sur le bénévolat. Encore faudrait-il pouvoir mieux distinguer les associations culturelles non employeurs (radio libres, chorales, cercles littéraires, sociétés de généalogie, photo-clubs, etc.) et les associations chargées de gérer des équipements culturels (bibliothèques, écomusées, centres d'action culturelle, opéra, etc.)⁶².

Quoi qu'il en soit, le poids des associations culturelles ne signifie pas pour autant une reconnaissance et une place effective dans la gestion des affaires culturelles. Le premier indice de ce décalage vient dans l'appréciation du phénomène de croissance contemporain. Pour certains, les associations qui « occupent les moindres recoins de l'espace social » représentent la « mobilisation citoyenne » et « l'ambition de transformation sociale permanente »⁶³. Cet optimisme fait figure de discours officiel à l'heure du centenaire de la loi de 1901. Michel Dufour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle affirme ainsi que le rôle des associations patrimoniales est « plus essentiel que jamais » dans le contexte de la décentralisation contemporaine⁶⁴. D'autres cependant n'acceptent guère ce consensus autour des associations, consensus à travers lequel ils dénoncent une absence de projets. Pour la sociologue Geneviève Poujol, à l'« idéologie associative » du début des années 1980 a succédé le temps de la professionnalisation des associations par l'État providence et la perte d'une « capacité d'invention »⁶⁵.

59. Josette COURTOIS, *Les associations, un monde méconnu. Enquête nationale 1991*, Crédit coopératif, études économiques, 1991. Il s'agit d'un sondage effectué sur 11 106 associations (14 % de la population associative évaluée par l'Insee) entre 1987 et 1990.

60. Sources : CNVA.

61. Sources : fichier SIRENE, cité dans François BLOCH-LAINÉ (dir.), *Faire société. Les associations au cœur du social*, Paris, Syros, *Alternatives sociales*, 1999.

62. Edith ARCHAMBAULT, Viviane T'CHERNONOG, *Le poids économique du secteur associatif*, ADDES, X^e Colloque, « Nouvelles données sur l'économie sociale », Paris, 1994.

63. Edith ARNOULT-BRILL, Éditorial de la *Lettre du CNVA*, janvier 2001.

64. Discours prononcé à Angoulême le 21 avril 2001, 5^e rencontre nationale en région sur le thème « Associations et patrimoine », publié sur le site internet du Ministère de la culture, consulté le 27 avril 2001.

65. Geneviève POUJOL, « L'essoufflement de l'inventivité », *le Monde de l'Éducation*, mai 1998, p. 84.

Cette thèse de l'effondrement associatif, initialement développée par Pierre Rosanvallon ⁶⁶ et qui s'applique au champ associatif en général, mériterait une analyse plus serrée, tant la diversité associative contemporaine est grande. On notera cependant que la thèse de l'instrumentalisation des associations par l'État est loin de faire l'unanimité. Un récent rapport de la Cour des comptes pointait que le Ministère de la culture avait, dans une proportion supérieure à celle des autres administrations, recours aux associations pour mettre en œuvre sa politique. Et de noter l'insuffisance de « réflexion sur les priorités que l'administration assigne à sa politique de subventions à l'égard des associations » ⁶⁷. De fait, certaines associations dépendent pour 75 % de leur budget de subventions publiques sans que pour autant des missions de service public ne leur soient réclamées. On sait que le projet de « charte de service public », proposée par Catherine Trautmann aux professionnels du spectacle vivant, sera à l'origine de son départ du gouvernement Jospin.

À l'échelle locale, le débat se pose en des termes différents. La décentralisation a fait naître de nouvelles ambitions politiques assises sur une prise de conscience très forte de la légitimité de l' élu local. Face à la légitimité des associations culturelles, qui se présentent volontiers comme l'expression de la société civile, l' élu affirme la supériorité du suffrage universel qui l'a placé à la tête d'une collectivité territoriale ⁶⁸. Il entend désormais assumer ses choix et non plus pratiquer le saupoudrage des subventions culturelles. Le « jeu du catalogue », qui liait encore les élus locaux au début des années 1980 ⁶⁹ au lobbying des associations culturelles et assimilait la subvention à une « allocation de ressources sans critères de choix », tend à disparaître dans les années 1990. La volonté de contrôle s'amorce pour certaines municipalités dès la fin des années 1970. Au Mans, la victoire de la gauche aux élections de 1977 est à l'origine de la création d'une commission extra-municipale intégrant les associations locales à la définition de la politique culturelle. Cette structure de concertation, voire d'autogestion, est mise en sommeil dès 1979, avant d'être abandonnée en 1984. La municipalité assume désormais seule « sa » politique culturelle, amenant les associations à se replier sur leurs propres objectifs ⁷⁰. Cette reprise en main préfigure la position de bien des municipalités dans les années 1990. À l'heure de la récession économique, qui contraint à restreindre les dépenses culturelles, les villes souhaitent renforcer leur contrôle sur les associations culturelles ou socio-culturelles qu'elles subventionnent.

Les notions de « projet » et de « conventionnement », déjà pratiquées par les centres sociaux depuis le début des années 1970, tendent à remplacer les

66. Pierre ROSANVALLON, « Mouvement social et société civile », *Tribune de la FONDA*, n° 93, janvier 1993.

67. Cour des comptes. « l'État et les associations dans le secteur culturel », Rapport public 1999, pp. 547-608.

68. Jacques PALARD, « Décentralisation et démocratie locale », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 708, juillet 1993.

69. Erhard FRIEDBERG et Philippe URFALINO, *Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle des villes*. Paris, La Documentation française, 1984.

70. Michel COLLIN, « L'émergence d'un nouveau discours sur la culture, à travers l'évolution d'une municipalité de gauche dans la décennie 1980 », in *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*. Textes réunis par Philippe POIRRIER, Sylvie RAB, Serge RENEAU, Loïc VADELORGE, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, 1995, p. 181-204.

relations informelles qui unissaient pouvoirs politiques locaux et associations culturelles. La contractualisation s'impose comme mode naturel de gestion, s'abritant souvent derrière la professionnalisation des acteurs. Cet objectif, réclamé par les militants associatifs depuis les années 1960, semble se retourner contre eux à la fin des années 1990, dans la mesure où la professionnalisation s'accompagne d'une dépendance financière accrue. La perte de repères est à l'origine des discours contradictoires évoqués plus haut.

Les associations forment donc un secteur essentiel de la vie culturelle locale. La jeunesse et le dynamisme de cette dernière occultent souvent une longue histoire, dont le rappel permet de mieux saisir les enjeux contemporains. Les problèmes d'aujourd'hui (légitimité des associations, articulation des échelles locales et nationales, faiblesse des moyens et donc dépendance associative) ne constituent souvent que l'actualisation de problèmes séculaires. La méfiance de l'État envers les corps intermédiaires, qui remonte à la Révolution française et dont on trouverait déjà des exemples sous l'Ancien Régime, n'a pas aujourd'hui disparu. Ainsi, si les ministres successifs célèbrent la vitalité des associations culturelles régionales, aucun n'oublie de dénoncer le risque de glissement régionaliste. L'affirmation culturelle locale ne saurait être identitaire dans une France « une et indivisible ». À bien des égards, la décentralisation et la déconcentration ne font que déplacer les questions en région. À la légitimité gouvernementale s'ajoute ou se substitue selon les cas la légitimité de l'élu local. La liberté associative n'existe que dans la mesure où elle n'empiète pas sur la légitimité démocratique. La France, première grande nation à adopter le suffrage universel en 1848, a toujours privilégié la démocratie politique de préférence à la démocratie associative.

Mais la crise contemporaine du politique pourrait sans doute permettre une redistribution des rôles. Contrairement aux associations culturelles des années 1970, qui se faisaient souvent l'instrument conscient d'une lutte politique globale (Programme commun de 1972 notamment), les associations contemporaines ont des objectifs ponctuels et souvent localisés. Ici s'invente certainement une nouvelle forme d'engagement, dont on aurait tort de persister à dénoncer la futilité. Au moment où la complexité des échelles de décision conduit à l'opacité de la sphère politique et au désaveu citoyen, les associations culturelles peuvent constituer des moteurs de recherche et répondre à l'aspiration à une gestion plus « démocratique » des questions de proximité.